



TARIFS - RESTAURATION SCOLAIRE

Collèges de l'Isère

Année scolaire 2026/2027

(Délibération N° 2026 CP07 D 07 49 de la commission permanente du 17 juillet 2026)

Tarifs élèves

La facturation des repas par le collège doit respecter, pour chaque régime, le nombre de jours d'ouverture de la demi-pension.

L'ensemble des régimes est proposé aux familles.

Les tarifs sont applicables pour l'année scolaire 2026/2027.

Inscription	Tarif unitaire au repas
Régime 1 jour	2,00 €
Régime 2 jours	2,00 €
Régime 3 jours	2,00 €
Régime 4 jours	2,00 €
Régime 5 jours *	2,00 €
Ticket	2,00 €
Repas complémentaire au régime (2/mois max avec délai de prévenance de 3 jours)	2,00 €
Prestation **	2,00 €
Journée de découverte CM2	2,00 €

* pour les collèges dont la demi-pension est ouverte le mercredi

** pour les lycéens des cités mixtes pilotées par le Département

Tarifs de l'internat*

Forfait annuel	Petit déjeuner (prix unitaire – externe ou extérieur)
1 225 €	1,60 €

* pour les collèges concernés et les cités mixtes pilotées par le Département

Tarifs commensaux

Catégories de personnel	Tarifs
Agents départementaux des collèges Tous indices	3,00 €
Agents Etat Indice majoré inférieur à 470	3,00 €
Agents Etat Indice majoré égal ou supérieur à 470	5,25 €
Extérieurs	6,80 €